



Communiqué de presse

Bricqueville propose le processus de vente immobilière entièrement numérique avec la technologie de LegaLife

Paris, le 29 novembre 2017 - Le promoteur immobilier Bricqueville a signé avec LegaLife un partenariat afin de proposer à ses clients la digitalisation complète du processus de vente de ses programmes immobiliers. De la rédaction du Contrat de réservation à la signature de l'Acte de Vente, les acquéreurs pourront accomplir l'ensemble des formalités d'acquisition de leur appartement sur internet avec une sécurité et une ergonomie maximale.

Bricqueville compte mettre en œuvre la solution sur un premier programme « Carré Saint Germain » situé à DRANCY, avant de l'étendre à l'ensemble des nouveaux programmes du groupe. Développée par LegaLife, la digitalisation du processus de vente immobilière permet au client de Bricqueville de réserver son appartement en ligne depuis le bureau de vente du promoteur, cela afin de bénéficier des conseils de l'équipe commerciale. Le contrat de réservation, entièrement automatisé, est spécifique pour chaque programme immobilier. L'acquéreur est guidé tout au long du processus par des questions très simples jusqu'à la signature électronique qui a valeur légale.

Une fois le lot réservé, l'acheteur a accès à un compte personnel contenant l'ensemble des documents de son dossier d'acquisition. Il peut consulter à tout moment le contrat et ses annexes (plan de masse, plan de l'appartement, plan du parking, etc.) et télécharger dans son espace personnel les différents documents à fournir à Bricqueville et au notaire pour la signature de l'acte authentique de vente.

Bricqueville, de son côté, disposera d'un compte administrateur partagé avec le notaire du programme leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifié des actions à effectuer par chacune des parties prenantes. L'outil de suivi se mettra à jour automatiquement et en instantané en fonction des réponses apportées au questionnaire du contrat de réservation, des fichiers uploadés, des dates programmées, etc. Et cela jusqu'à la livraison du programme.

Un processus de vente fluidifié pour le client et le promoteur

Pour Gérard de Sèze, Président de Bricqueville, et Ivan Vagic, Directeur des ventes, « *la digitalisation du processus de vente simplifie la procédure pour le client et lui évite l'échange fastidieux de documents papiers inhérent à une acquisition immobilière. Pour les équipes de Bricqueville, le suivi des opérations sera désormais entièrement automatisé grâce à un outil de gestion et de suivi des dossiers. Les collaborateurs du groupe pourront ainsi se consacrer aux tâches à plus forte valeur ajoutée.* »

« *La confiance que témoigne Bricqueville envers la technologie LegaLife confirme l'attrait des promoteurs immobiliers pour cette solution innovante lancée à la rentrée 2017. Nous sommes convaincus que la dématérialisation du processus de vente immobilière va devenir un standard de marché* », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.

À propos de BRICQUEVILLE

Fondée en 2011 par Gérard de Sèze et Bertrand Gaffinel, Bricqueville est une société de promotion immobilière à taille humaine qui réalise des opérations résidentielles et tertiaires. Elle compte à son actif plus de 1000 logements en Ile-de-France. Bricqueville apporte une attention particulière à ses clients et améliore la qualité de son service avec LegaLife.

Bricqueville est par ailleurs lauréat de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » sur la commune d'Argenteuil. Face à la Seine et au pied de la gare, Bricqueville développera un projet ambitieux de 24 000 m² de locaux tertiaires et hôteliers.

À propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, LegaLife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de LegaLife. La technologie de LegaLife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'information sur www.legalife.fr

Contacts presse

BRICQUEVILLE

Ivan Vagic - 06 12 47 35 28 – ivagic@bricqueville.eu

Gérault de Sèze – 06 50 01 86 16 – gdeseze@bricqueville.eu

LEGALIFE

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com